

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **image002.png** | image003.jpg |  image004.jpg |
|  |  |  |

Le 19 juillet 2022

**Expérimentation Téléconsultations Accompagnées :**

**La Région Normandie, l’ARS et la Ville de Cabourg s’engagent pour renforcer l’offre de soins pendant la période estivale**

**Rodolphe Thomas, Vice-président de la Région Normandie en charge de la politique de la ville et de la cohésion sociale, Magalie Jacquet, Directrice départementale de l’Agence Régionale de Santé, et Tristan Duval, Maire de Cabourg, ont présenté, hier, à Cabourg, l’expérimentation Téléconsultations Accompagnées, en présence de représentants de l’URML Normandie, l’URPS Infirmiers, la Cellule de Soins non Programmés, et de la société Loxamed.**

La période estivale constitue traditionnellement une période de tension pour les services d’urgences dans un contexte de flux touristiques marqués comme à Cabourg de rotation pour congés des professionnels de santé de ville et hospitaliers. Ce projet de déploiement estival de la téléconsultation en Normandie porté par la Région Normandie et l’ARSfait suite à l’engagement pris, dans le cadre de la charte partenariale pour l’accès aux soins ambulatoire en Normandie 2021-2025, d’ouvrir dans les trois ans 50 points de téléconsultation dans la région, dans les territoires où l’accès aux soins est le plus difficile. ([Signature de la charte partenariale pour l’accès aux soins ambulatoires en Normandie 2021-2025 | Agence régionale de santé Normandie (sante.fr)](https://www.normandie.ars.sante.fr/signature-de-la-charte-partenariale-pour-lacces-aux-soins-ambulatoires-en-normandie-2021-2025)).

**Une solution alternative et qualitative de téléconsultation s’intégrant dans une organisation cohérente et territoriale de soins**

Dans le cadre des plans d’action départementaux déployés par l’ARS et ses partenaires pour les urgences et les soins non programmés, les dispositifs de télémédecine sont pleinement mobilisés durant la période estivale. La Normandie connait en effet une dynamique importante en la matière : le nombre d’actes de télémédecine a été multiplié par 37 entre 2019 et 2021, passant de 10 700 actes à plus de 400 000.  En 2021, 32% des libéraux en Normandie ont eu recours à la téléconsultation.

3 points d’accès spécifiques à la téléconsultation sont ainsi mis en place cet été à Cabourg, Valognes et Avranches, pour répondre à l’augmentation de la demande de soins, par la Région Normandie, l’ARS Normandie, l’URML (Union Régionale des Médecins Libéraux), l’URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) Infirmiers, la Cellule de Soins Non programmés et les SAMU du Calvados et de la Manche.

La téléconsultation est une consultation à distance entre un professionnel médical (ici un médecin) et un patient via l’utilisation des technologies de l’information et de la communication. L’enjeu est de proposer une solution alternative et qualitative de téléconsultation qui s’intègre dans une organisation territoriale de soins, avec des médecins téléconsultants exerçant dans la mesure du possible sur le territoire. Une infirmière accompagne chaque patient durant la téléconsultation, accomplit les gestes de soins et d’auscultation avec les équipements mis à sa disposition.

Pour y accéder, le patient doit d’abord solliciter un pharmacien, une infirmière ou, si ce n’est pas possible, composer le 15, qui le mettent en lien la Cellule de Soins Non Programmés (CSNP), dès lors que le besoin relève d’une consultation non urgente (qui peut attendre 24 à 48h) par un médecin généraliste. Après s’être assurée que le cas du patient peut bien être adressé vers une téléconsultation, et ne relève pas d’une urgence, les professionnels de santé de la CNSP fixent directement un rendez-vous dans la salle de téléconsultation .

**Répondre aux besoins des patients de Cabourg et des environs en période estivale et désengorger les services de soins**

La ville de Cabourg accueille 3 500 habitants à l'année et entre 20 et 40 000 en période estivale et les week-ends prolongés. Dans ce contexte, l’expérimentation de téléconsultation doit répondre en priorité aux besoins de santé des personnes dont le médecin traitant n’est pas disponible ou ne se situe pas à proximité, ou les personnes ne disposant pas d’un médecin traitant. Il s’agit d’organiser une réponse continue aux besoins de soins et d’éviter des déplacements vers  les services d’urgences des hôpitaux proches de Cabourg (Lisieux, Caen…) pour des soins non urgents.

La Région et l’ARS accompagnent à parts égales les 3 expérimentations de Téléconsultations Accompagnées à Cabourg, Valognes et Avranches pour un montant total de 100 000 euros

Contacts presse :

Région Normandie : 02 31 06 98 96 - Presse.regionnormandie@normandie.fr

ARS Normandie – Hélène Muller - ars-normandie-presse@ars.sante.fr